

Prise en charge des malades en situation palliative : quelques textes de références à domicile. Les Auxiliaires de Vie Sociale.

<p>Les Auxiliaires de Vies Sociales AVS</p>	<p>Décret n°2002-410 du 26 mars 2002 et arrêté du 26 mars 2002) instituant le Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Vie Sociale (DEAVS) publié au Journal Officiel du 28 mars 2002 (p5476).</p> <p>L'auxiliaire de vie sociale intervient au domicile des personnes aidées pour répondre à un état de fragilité, de dépendance ou de difficultés passagères dû à l'âge, la maladie, le handicap ou les difficultés sociales. Il intervient auprès des familles, des enfants, des personnes âgées, des personnes malades et des personnes handicapées, pour le maintien à domicile, la préservation et la restauration de l'autonomie des personnes, leur insertion sociale et la lutte contre les exclusions. Il concourt au maintien à domicile d'une personne en situation de besoin d'aide dans le respect de ses choix de vie, dans l'objectif de maintenir et/ou restaurer et/ou stimuler son autonomie. L'intervention à domicile est un accompagnement et un soutien des personnes dans leur vie quotidienne.</p> <p>En fonction des potentialités et des incapacités constatées de la personne en situation de besoin d'aide, il décline ses fonctions selon deux logiques d'intervention :</p> <ul style="list-style-type: none"> - aider à faire (stimuler, accompagner, soulager, apprendre à faire) - faire à la place de quelqu'un qui est dans l'incapacité de faire seul <p>L'auxiliaire de vie sociale développe des compétences techniques et relationnelles pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un accompagnement et une aide aux personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne. <p>Dans ce cadre, l'auxiliaire de vie sociale aide la personne, par exemple, à se déplacer, à s'habiller, à s'alimenter.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un accompagnement et une aide aux personnes dans les activités ordinaires de la vie quotidienne. <p>Dans ce cadre, l'auxiliaire de vie sociale aide, par exemple, la personne à faire ou réalise les achats alimentaires, les repas, l'entretien du linge et du logement.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un accompagnement et une aide aux personnes dans les activités de la vie sociale et les activités relationnelles. <p>L'auxiliaire de vie sociale accompagne la personne, par exemple, dans ses activités de loisirs ou l'aide dans la gestion de ses démarches administratives. L'auxiliaire de vie sociale a un rôle de communication avec la personne mais aussi avec toutes les personnes qui l'entourent que ce soit les autres professionnels ou la famille.</p> <p>Il est aussi un relais et exerce un rôle de vigilance.</p>
--	--

<p>Les Auxiliaires de Vies Sociales AVS (suite)</p>	<p>REFERENTIEL D'ACTIVITES (décrit les activités que doivent exercer les titulaires du diplôme)</p> <p style="text-align: center;"><u>FONCTIONS CLES D'AIDE AUX PERSONNES</u></p> <p>ACCOMPAGNEMENT ET AIDE AUX PERSONNES DANS LES ACTES ESSENTIELS DE LA VIE QUOTIDIENNE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Stimule les activités intellectuelles, sensorielles et motrices par les activités de vie quotidienne - Aide à la mobilisation, aux déplacements et à l'installation de la personne - Aide à l'habillage et au déshabillage - Aide seule à la toilette lorsque celle-ci est assimilée à un acte de vie quotidienne et n'a pas fait l'objet de prescription médicale - Aide une personne dépendante (par exemple confinée dans un lit ou dans un fauteuil) à la toilette, en complément de l'infirmier ou de l'aide soignant, selon l'évaluation de la situation par un infirmier, le plus souvent à un moment différent de la journée. - Aide, lorsque ces actes peuvent être assimilés à des actes de la vie quotidienne et non à des actes de soins : <ul style="list-style-type: none"> o à l'alimentation o à la prise de médicaments lorsque cette prise est laissée par le médecin prescripteur à l'initiative d'une personne malade capable d'accomplir seule et lorsque le mode de prise, compte tenu de la nature du médicament, ne présente pas de difficultés particulières ni ne nécessite un apprentissage o aux fonctions d'élimination <p>ACCOMPAGNEMENT ET AIDE AUX PERSONNES DANS LES ACTIVITES ORDINAIRES DE LA VIE QUOTIDIENNE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aide à la réalisation ou réalise des achats alimentaires - Participe à l'élaboration des menus, aide à la réalisation ou réalise des repas équilibrés ou conformes aux éventuels régimes prescrits - Aide à la réalisation ou réalise l'entretien courant du linge et des vêtements, du logement - Aide à la réalisation ou réalise le nettoyage des surfaces et matériels - Aide ou effectue l'aménagement de l'espace dans un but de confort et sécurité
--	--

<p>Les Auxiliaires de Vies Sociales AVS (suite)</p>	<p>ACCOMPAGNEMENT ET AIDE AUX PERSONNES DANS LES ACTIVITES DE LA VIE SOCIALE ET RELATIONNELLES</p> <ul style="list-style-type: none"> - Participe au développement et/ou au rétablissement et et/ou au maintien de l'équilibre psychologique - Stimule les relations sociales - Accompagne dans les activités de loisirs et de la vie sociale - Aide à la gestion des documents familiaux et aux démarches administratives <p style="text-align: center;"><u>FONCTIONS TRANSVERSALES</u></p> <p>DIAGNOSTIC DE LA SITUATION ET ADAPTATION DE L'INTERVENTION</p> <ul style="list-style-type: none"> - Observe et participe à l'analyse de la situation sur le terrain - Fait preuve en permanence de vigilance et signale à l'encadrant et aux personnels soignants, tout état inhabituel de la personne aidée - Organise et ajuste son intervention, en collaboration avec la personne aidée et l'encadrant, en fonction du plan d'aide initialement déterminé, des souhaits de la personne aidée et des évolutions constatées au quotidien <p>COMMUNICATION ET LIAISON</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ecoute, dialogue, négocie avec la personne en situation de besoin d'aide et les aidants naturels - Sécurise la personne en situation de besoin d'aide - Travaille en équipe - Rend compte de son intervention auprès des responsables du service, fait part de ses observations, questions et difficultés avec la personne aidée - Repère ses limites de compétences et identifie les autres partenaires intervenants à domicile à solliciter - Intervient en coordination avec les autres intervenants au domicile
--	--

Date de première édition :	Mars 2006
Actualisation le :	Janvier 2009
Par :	Joelle MAZZUCOTELLI
Validée par le Groupe de Travail : Janvier 2009	